



Source: PhotoAlto Odilon Dimier

Alcopops : branchés et inoffensifs ?

Les alcopops sont ces 'boissons alcoolisées aux arômes exotiques et à l'étiquetage accrocheur'. 'Un doux mélange d'alcool et d'extraits de jus de fruits, de tonic ...'. Plusieurs grandes marques de spiritueux ont lancé leur propre gamme d'alcopops il y a une dizaine d'années. But de la manœuvre : séduire les jeunes par ces descriptions séduisantes et les préparer ainsi à passer ensuite au 'vrai' rhum ou à la 'vraie' vodka – de la même 'maison', évidemment...

Source : Fondation contre le Cancer

Les boissons favorites des jeunes

Les alcopops séduisent essentiellement les jeunes de 12 à 25 ans. Les filles représentent le plus grand groupe de consommateurs, surtout pendant les mois d'été, ponctués par la fin des examens, l'effervescence des festivals, les vacances,...

Selon une étude réalisée fin 2000 par la VAD (Association pour la prise en charge des problèmes liés à l'alcool et à d'autres drogues), les jeunes boivent de l'alcool de plus en plus tôt et en quantités toujours plus importantes. Cette étude montrait également que la consommation des alcopops enregistrait une progression phénoménale.

Source : Fondation contre le Cancer

Pas si inoffensifs

Les alcopops ne sont nullement des limonades contenant un peu d'alcool, mais bien des boissons alcoolisées additionnées de limonade... Saviez-vous qu'une bouteille d'alcopops contient au moins autant – et souvent plus – d'alcool qu'une simple bière ?

Les alcopops sont de vraies boissons alcoolisées. Par conséquent, leur consommation engendre les mêmes risques que ceux associés aux autres boissons alcoolisées: alcoolisme, troubles hépatiques, cardiaques et cérébraux, risque d'accidents lors de la conduite automobile, etc. Une consommation excessive d'alcool peut aussi favoriser l'apparition de certains cancers (bouche, pharynx, larynx, œsophage, côlon, rectum, foie, sein). Par ailleurs, les extraits de fruits sucrés et le caractère pétillant des alcopops entraînent une assimilation plus rapide de l'alcool dans le sang et provoquent plus rapidement un état d'ivresse. De plus, leur goût sucré fait supposer qu'ils ne contiennent pas tellement d'alcool, ce qui incite au 'binge drinking' (absorption d'une grande quantité d'alcool en un court laps de temps), surtout chez les jeunes.

Enfin, les alcopops sont responsables d'un apport calorique non négligeable, puisqu'une bouteille peut contenir 20 à 30 g de sucre. Ce qui provoque notamment une attaque acide de l'émail des dents et favorise les caries.

Source : Fondation contre le Cancer

Que dit la loi ?

La législation belge interdit la vente de boissons distillées aux jeunes de moins de 18 ans et ce, tant dans les magasins et les débits de boissons que via des distributeurs automatiques. Cela vaut également pour la distribution gratuite de telles boissons aux jeunes lors d'actions publicitaires. La bière et les vins ne tombent pas sous le champ d'application de cette loi, contrairement aux limonades mélangées à des boissons spiritueuses comme la vodka et le rhum.

Une autre loi interdit aux établissements Horeca de servir aux mineurs de moins de 16 ans tous types de boissons susceptibles de provoquer l'ivresse (cette mesure inclut donc également la bière et les vins). Cette législation s'avère complexe et illogique. Une conférence interministérielle travaille à l'élaboration d'une réglementation uniforme et à la fixation d'une limite d'âge pour l'achat d'alcool par des mineurs.

Source : Fondation contre le Cancer

Et nous, que faisons-nous ?

Certaines communes, des associations de jeunes et des comités de parents interdisent la vente d'alcopops lors d'événements destinés aux jeunes, tels que les soirées et les festivals. Ils rappellent aux commerçants l'interdiction de vendre de l'alcool à des jeunes de moins de 18 ans et leur conseillent d'installer les alcopops à la place qui leur revient dans le magasin: c'est-à-dire avec les autres boissons alcoolisées et non avec les limonades ...

En 2007, une stratégie européenne a été développée pour aborder la problématique de la consommation d'alcool, principalement chez les jeunes. Les alcopops figuraient parmi les points nécessitant une attention accrue.

Les parents devraient apprendre à leurs enfants à jeter un regard plus critique sur la publicité et les spots télévisés et rechercher avec eux des boissons alternatives, à la fois saines et agréables.

Ces interventions semblent porter leurs fruits puisqu'aux Pays-Bas, par exemple, les mesures adoptées contre la consommation excessive d'alcopops se sont traduites par un recul spectaculaire des ventes. Selon une étude menée en 2007, cette baisse est même supérieure à 70 % par rapport au pic atteint en 2002.

Source : Fondation contre le Cancer

Envie d'en savoir plus ?

Consulter notre site internet: www.cancer.be, sous la rubrique « Prévention > facteurs de risque et conseils pratiques > alcool » ainsi que le site d'Infordrogues : www.infor-drogues.be

Source : Fondation contre le Cancer

Le prochain E-Bulletin aura pour thème «**Sport et activité physique**».

IMPORTANT

Les informations contenues dans ce E-bulletin sont destinées à être diffusées parmi la population de votre commune.

Vous pouvez les utiliser pour vos publications.

Veillez, toutefois, respecter l'intégralité des paragraphes et mentionner la source:

Fondation contre le Cancer.

Informations utiles pour la population de votre commune

Pour en savoir plus sur la Fondation contre le Cancer, cliquez sur www.cancer.be

Si vous avez besoin d'informations personnelles sur le cancer, les modes de traitement, ou concernant tout autre problème lié à la maladie:

appelez gratuitement - et de façon anonyme - le Cancerphone au 0800 15 801, tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures, et les lundis jusqu'à 19 heures.

Téléphonez gratuitement à la Ligne Tabac-Stop au 0800 111 00

pour une réponse à toutes vos questions sur le tabac, la dépendance, l'aide au sevrage et le suivi après l'arrêt afin de progresser vers une vie sans tabac:

tous les jours ouvrables de 15 à 19 heures, ou envoyez un mail à:

conseil@tabacstop.be

NOUVEAU

Programme d'aide au sevrage personnalisé sur Internet:

www.tabacstop.be

Contact avec la Fondation contre le Cancer:

02 736 99 99

commu@cancer.be